

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 26 novembre 2024 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 1575, rue Turmel, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Propriété sise au 1661 à 1663, route de l'Aéroport, L'Ancienne-Lorette, lot 1 778 071 du cadastre du Québec : Rendre réputé conforme une enseigne apposée à un mur d'une superficie de 8,8 m², alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage no V965-89* est de 4,5 m²;
- Propriété sise au 1384 à 1386, rue Saint-Gédéon, L'Ancienne-Lorette, lot 6 634 231 du cadastre du Québec : Rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal comportant 12 logements présentant des marges de recul avant de 1,8 mètre (Notre-Dame) et de 4,5 mètres (Saint-Gédéon), alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage no V-965-89* est de 9,1 mètres;
- Propriété sise au 1452, rue Émilien-Rochette, L'Ancienne-Lorette, lot 1 777 387 du cadastre du Québec : Rendre réputé conforme l'implantation d'un garage intégré au bâtiment principal présentant une marge de recul latérale de 0 mètre, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage no V-965-89* est de 0,6 mètre;
- Propriété sise au 1510 à 1516, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette, lots 1 777 486 et 1 780 728 du cadastre du Québec : Permettre la construction d'un immeuble comportant 6 unités de logement, ainsi que la restauration et l'agrandissement d'un immeuble comportant 5 unités de logement avec les éléments dérogoires suivants au *Règlement de zonage no V-965-89*:
 - Un ratio de 1,4 case de stationnement par logement (15 cases), alors que le minimum prescrit est 1,5 case de stationnement par logement de (16 cases);
 - Un pourcentage d'aire verte de 24%, alors que le minimum prescrit est de 25%.

- Propriété sise au 1910, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Ancienne-Lorette, lot 1 311 262 du cadastre du Québec : permettre la subdivision du terrain afin d'y construire quatre habitations unifamiliales jumelées avec l'élément dérogatoire suivant au *Règlement de lotissement no V-963-89* :
 - Une largeur de lot de 11,17 mètres, alors que le minimum prescrit est de 12,5 mètres.

Les modalités de consultations publiques sont prévues ainsi :

Toute personne intéressée par ces demandes pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent, par courriel, à l'adresse urbanisme@lancienne-lorette.org, ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1153, et ce, avant le 26 novembre 2024, à 16 h 00, ou soumettre ses questions ou commentaires lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*Youtube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Les interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 11 novembre 2024

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1661, ROUTE DE L'AÉROPORT

LOCALISATION



LOCALISATION



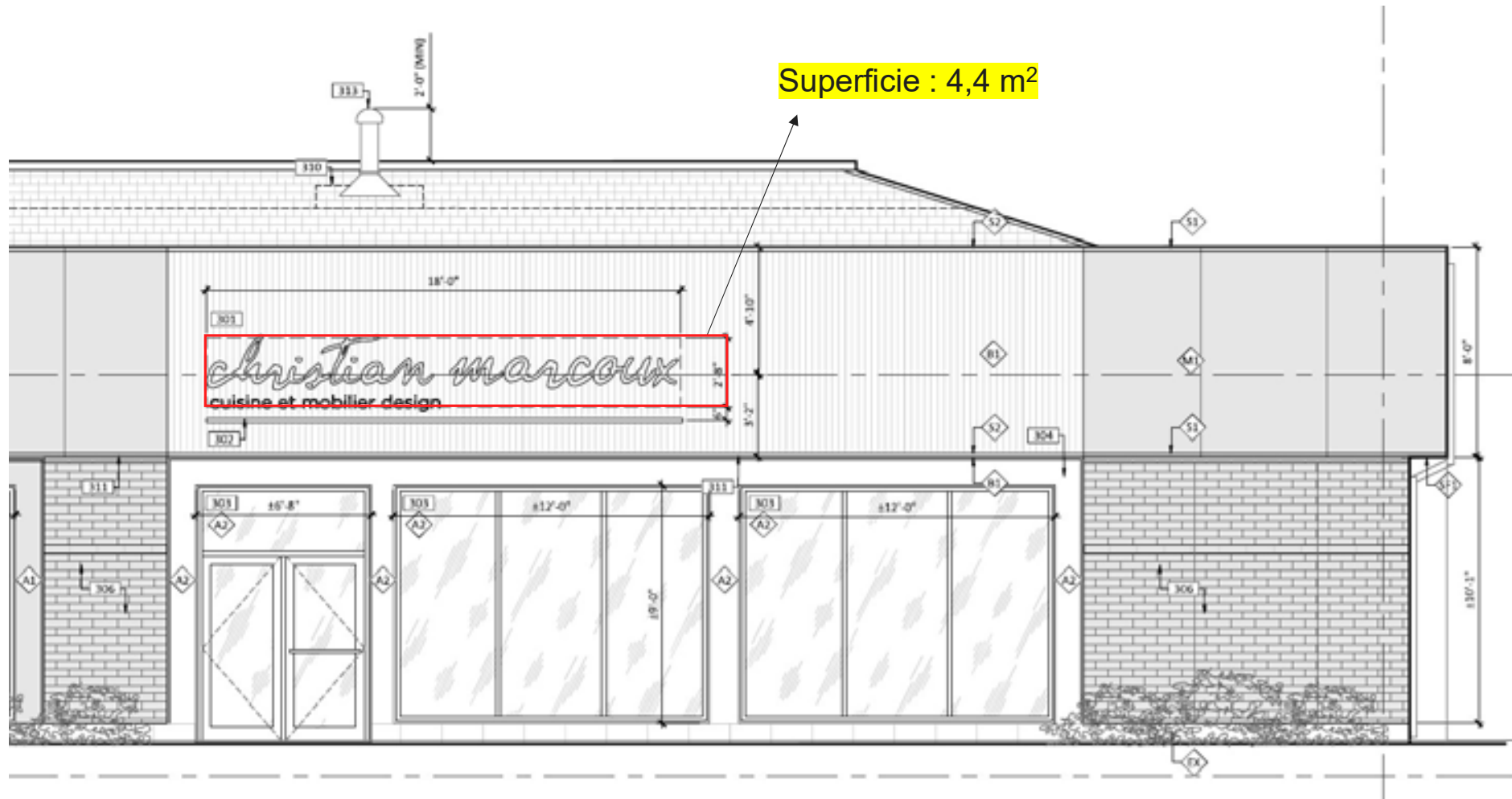


NATURE DE LA DEMANDE

Rendre réputé conforme une enseigne apposée à un mur d'une superficie de 8,8 m², alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage no V-965-89* est de 4,5 m².



PLAN D'ENSEIGNE ORIGINAL



1x Enseigne extérieure (channel et découpe de PVC)
Format total : 288 po L x 47,5 po H

Matériau :
Acrylique translucide 8'18 po (ou blanc), PVC blanc 1/2 po (carré et pour système...)
+ GARANT POUR INSTALLATION (Pneumatiser et perçage)

LED blanc froid

3630-44 ORANGE

Channel épaisseur 100 mm (alulal blanc mat)
peint orange + vitre translucide orange
Format : 288 po x 33 po H

module rectangle à venir

christian marcoux
cuisine et mobilier design

PVC 1/2 po peint noir (ou blanc)
Net avec l'acier inoxydable de 1/2 po L
Format : 160 po x 10 po H

Superficie : 8,8 m²

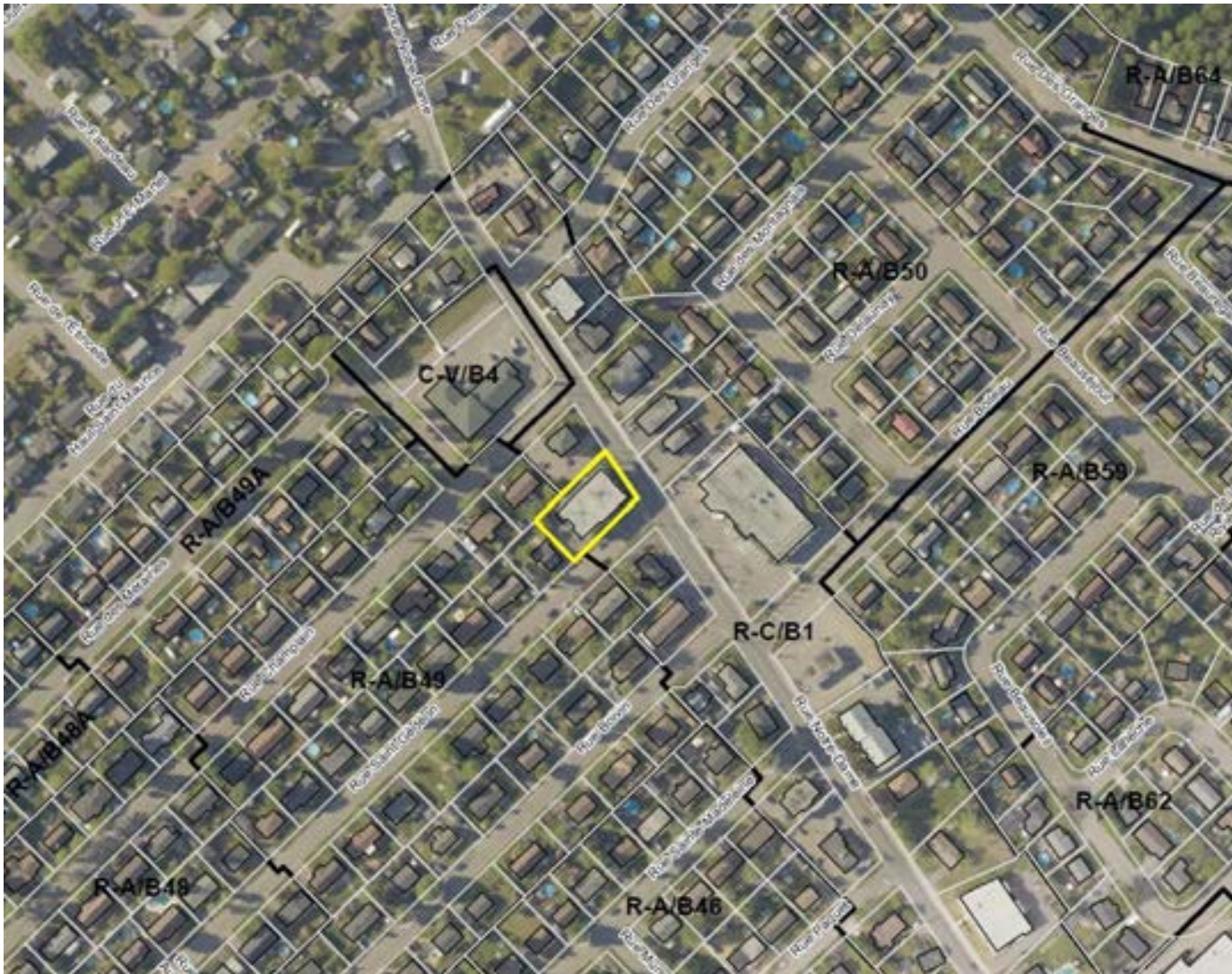


Dans le cas d'une enseigne apposée sur un mur et construite à l'aide de modules indépendants les uns des autres, l'aire se calcule selon la surface délimitée par une seule ligne continue et imaginaire, entourant l'ensemble du périmètre extérieur des modules



**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1384-1386, RUE SAINT-GÉDÉON**

LOCALISATION



LOCALISATION



LOCALISATION

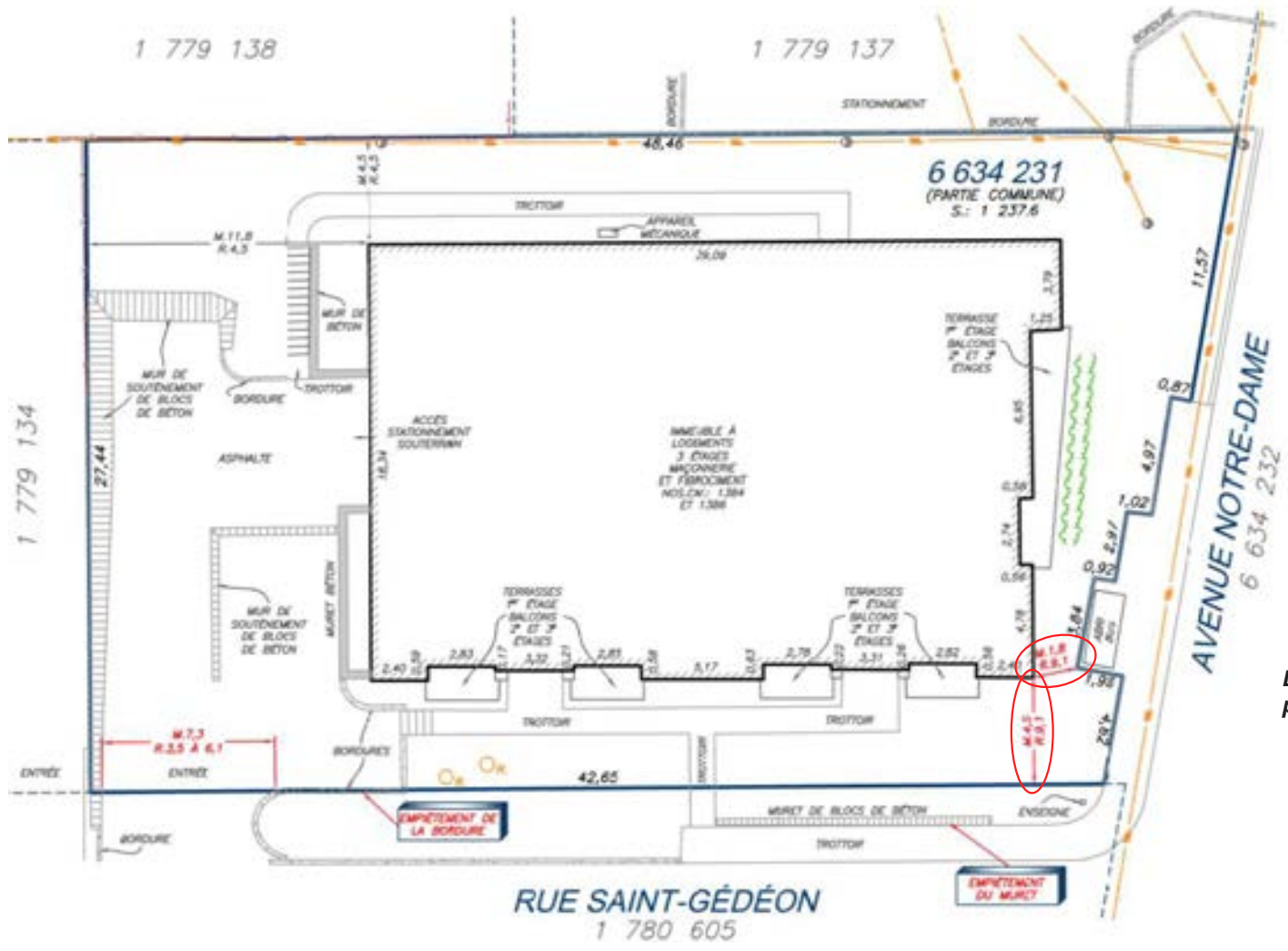


NATURE DE LA DEMANDE

Rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal comportant 12 logements présentant des marges de recul avant de 1,8 mètres (Notre-Dame) et de 4,5 mètres (Saint-Gédéon), alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage no V-965-89* est de 9,1 mètres.



CERTIFICAT DE LOCALISATION



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ANGE-GARDIEN

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de L'Ange-Gardien, le mardi 30 novembre 2010 à 20 h.

308-04 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DÉROGATION MINEURE - 279, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction présentée par monsieur Marc Desjardins, propriétaire du terrain situé au 279, rue Notre-Dame à L'Ange-Gardien;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 779 133 de cadastre de Québec, situé sur un emplacement d'angle dans la zone R-CB;

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire construire une habitation multifamiliale de 12 condominiums, sur 3 étages, avec une marge de recul avant du côté de la rue Notre-Dame de 4,5 mètres, une marge de recul arrière du côté de la rue Saint-Gédéon de 4,5 mètres et l'aménagement de 2 places de stationnement dans la cour avant du côté de la rue Saint-Gédéon, selon les exigences du 30 septembre 2010 déposées par la firme d'architecture Bégin Cloutier et associés;

Dérogation mineure octroyée en 2010 pour les marges de recul dérogatoires



NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS PIÉTONNIERS





DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1452, RUE ÉMILIEN-ROCHETTE

LOCALISATION



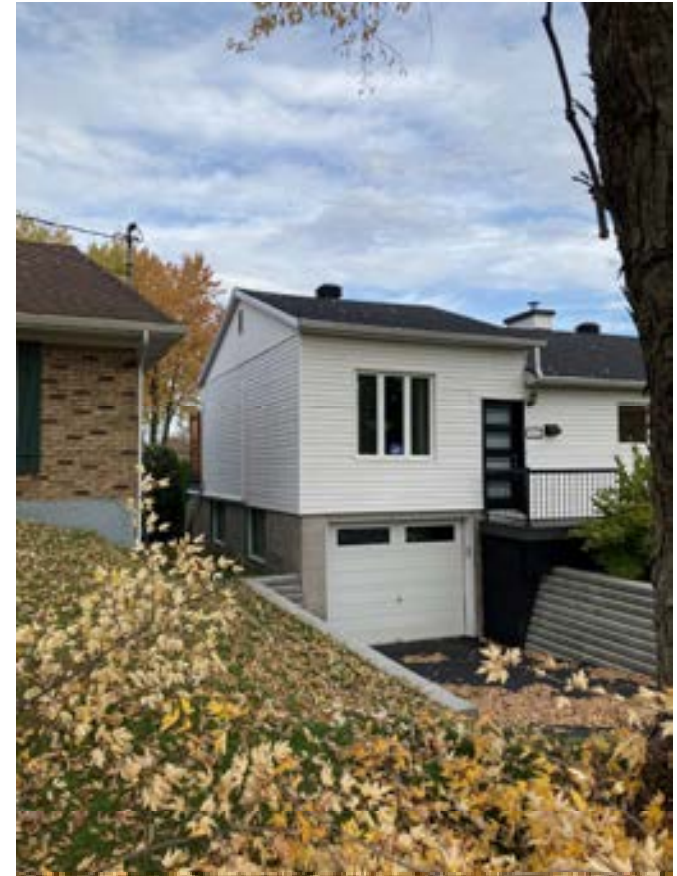
LOCALISATION



LOCALISATION



LOCALISATION



NATURE DE LA DEMANDE

Rendre réputé conforme l'implantation d'un garage intégré au bâtiment principal présentant une marge de recul latérale de 0 mètre, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 0,6 mètre.



PERMIS GARAGE 1959

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NOTRE-DAME DE LORETTE
PERMIS DE REPARATIONS ET MODIFICATIONS

Permis No 955 DEMANDE DE PERMIS

Objet: Construction d'un garage Date: 25 Mars 1959

Quartier: Notre-Dame de Lorette Adresse: 1228 Avenue de la Paix

Cadastre: 1929

Classe: 1929

Type: 1929

DIVIS POUR REPARATIONS ET MODIFICATIONS

1. L'inspecteur des bâtiments, le soussigné fait application par les présentes pour modifier, réparer ou agrandir un bâtiment tel qu'exposé dans le devis ci-dessous.

2. Lesquelles fins ont servi l'édifice

3. Dimensions du bâtiment actuel: pas de front pas en arrière pas de profondeur pas de hauteur

4. Dimensions de l'édifice ou exhaussement projeté: pas de front pas de profondeur pas de hauteur nombre d'étages

5. Étage ou exhaussement ou un exhaussement

6. Fondation de l'édifice projeté: sur terre sur ou pilote

7. Matériau des fondations projetées

8. Combles de logements additionnels: d'évier de bain de toilette

9. Appareils des eaux projetés: sewer sur étage de étage

10. Matériaux types projetés: plâ carrelé marbre terre

11. Matériau du toit projeté

12. Types d'appareils de chauffage: sewer boiler garage

13. Hauteur de la cave

14. Cave ou sous-sol serait-il occupé comme logement

DÉTAILS DES MODIFICATIONS

garage qui avait été accepté ainsi qu'un garage habitable le permis Dec 1954 et a été réaccepté le permis 1959

Approuvé le 25 Mars 1959 par Ch. M. Rioulet Inspecteur des Bâtiments.

Signé Alain Carrière Propriétaire ou procureur-failli.

PERMIS TRANSFORMATION/RÉPARATION 1994

DEMANDE DE PERMIS NO. 74-2057

NATURE DE LA DEMANDE
Permis de conservation Certificat d'autorisation
Permis de bâtiment Certificat d'occupation

Numéro de permis: 1041 (voir les lois de la Ville de Laval)

Numéro de lot: 101 1000003 1000 (Lot N. 101-00)

REQUÉRANT
Nom: Raymond Delisle Adresse: 1006 St-Joseph

LOCALISATION DES TRAVAUX
Adresse: 1006 St-Joseph

EXÉCUTION DES TRAVAUX
Nom de l'entrepreneur: Leclercq

TYPES DE BÂTIMENTS	NATURE DES TRAVAUX	OBJETS
Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/>	Nouvelle construction <input type="checkbox"/>	Modifications <input type="checkbox"/>
Commercial <input type="checkbox"/>	Transformation/Réparation (sans agrandissement) <input type="checkbox"/>	Plancher creux <input type="checkbox"/>
Mixte <input type="checkbox"/>	Transformation/Réparation (avec agrandissement) <input type="checkbox"/>	Plancher sans terre <input type="checkbox"/>
Industriel <input type="checkbox"/>	Garage et abri d'auto attenant <input type="checkbox"/>	Agrandissement de terrain <input type="checkbox"/>
Institutionnel <input type="checkbox"/>	Garage isolé <input type="checkbox"/>	Équipements extérieurs <input type="checkbox"/>
	Écurie <input type="checkbox"/>	Démolissement <input type="checkbox"/>
	Remise <input type="checkbox"/>	Occupation <input type="checkbox"/>

Nombre de logements: 1 Spécifier le plancher: st

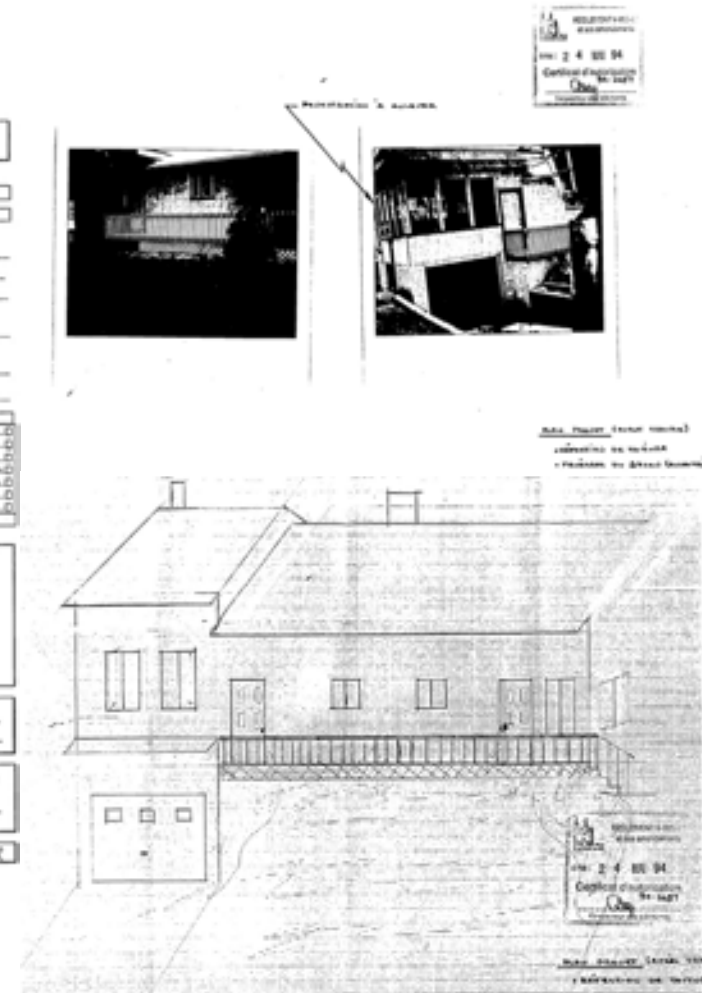
DESCRIPTION DES TRAVAUX
Garage

DOCS LIÉS À LA DEMANDE
Plan de situation Coupes
Plan d'implantation Dessins
Cahier de charges Règlement

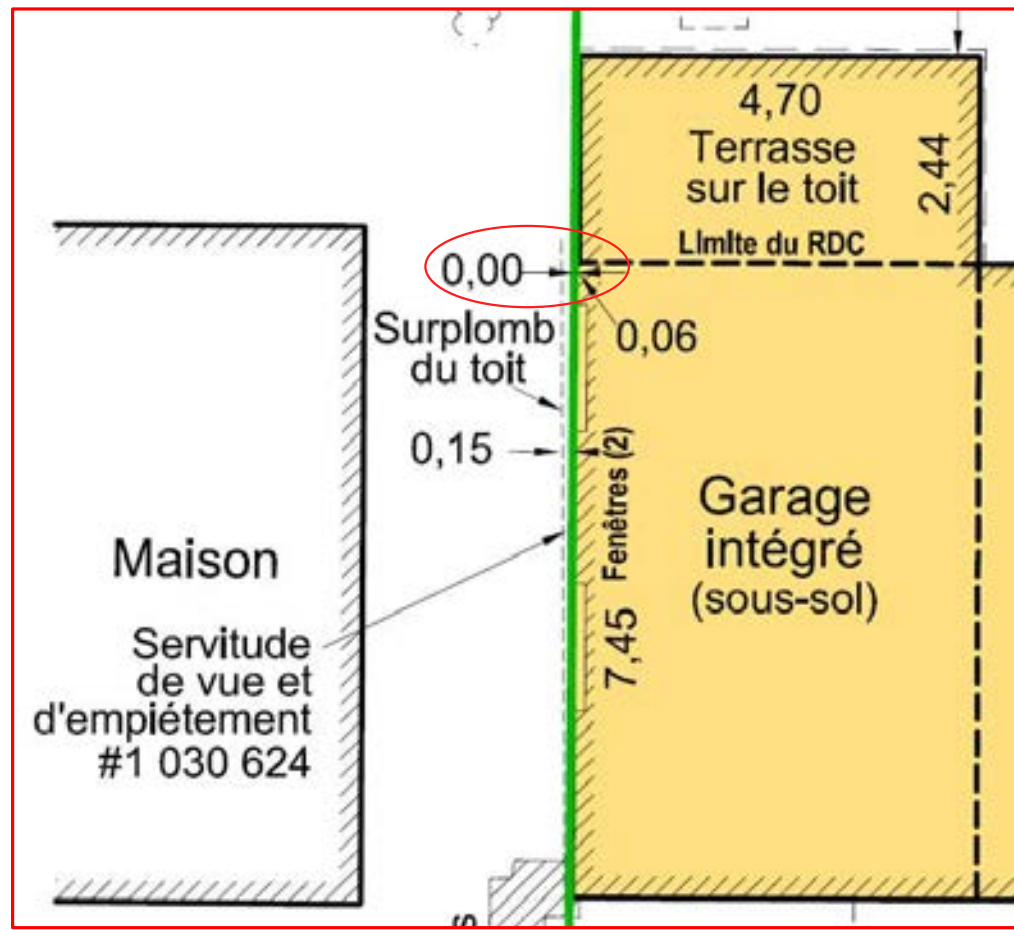
FOYER ET SCHEMATIC
Cote sud de terrain: 26.00.74 date de terrain: 26.00.74
Occupation: 1959 de terrain: 26.00.74

Signé Raymond Delisle Propriétaire ou procureur-failli.
Signé Raymond Delisle Inspecteur des Bâtiments.

Cote de permis: 1041 Numéro de permis: 1041 Date: 25 Mars 1959



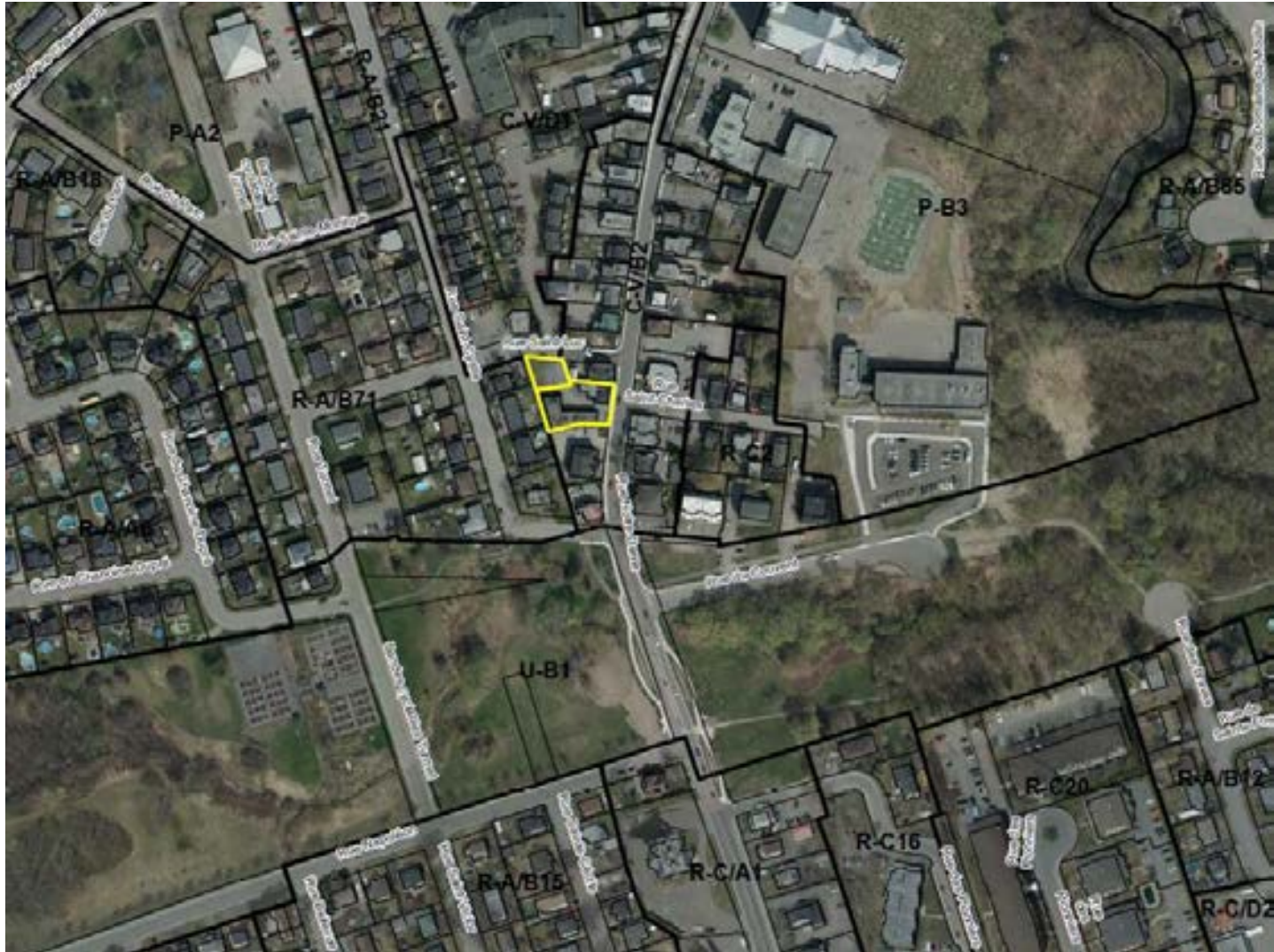
CERTIFICAT DE LOCALISATION 2024





**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA
1510-1516, RUE NOTRE-DAME**

LOCALISATION



LOCALISATION



LOCALISATION



LOCALISATION



LOCALISATION



NATURE DE LA DEMANDE

Demande de dérogations mineures et PIIA

Permettre la construction d'un immeuble comportant 6 unités de logement, ainsi que la restauration et l'agrandissement d'un immeuble comportant 5 unités de logement avec les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage no V-965-89 suivants* :

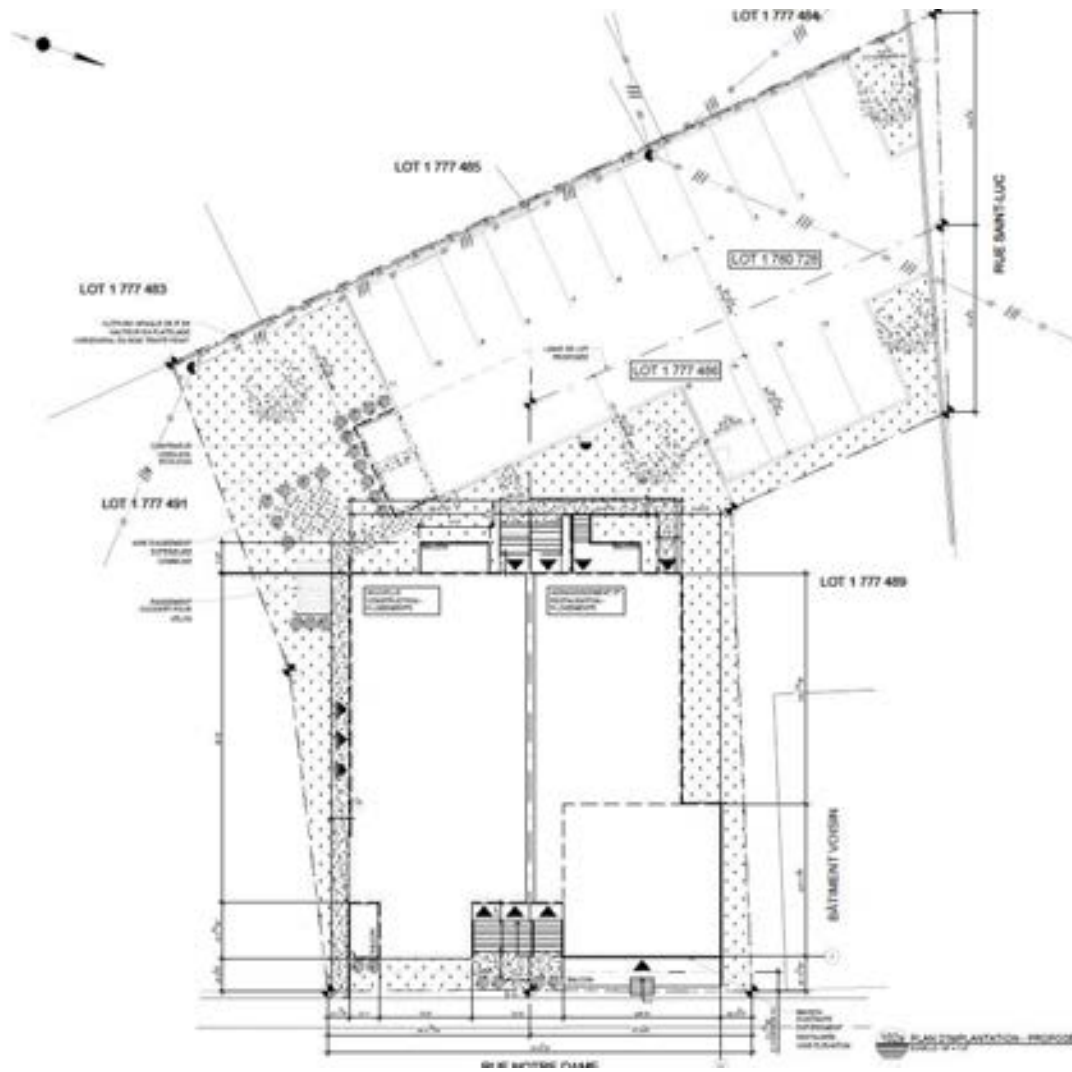
- Un ratio de 1,4 case de stationnement par logement (15 cases), alors que le minimum prescrit est 1,5 case de stationnement par logement de (16 cases);
- Un pourcentage d'aire verte de 24%, alors que le minimum prescrit est de 25%.



IMPLANTATION - EXISTANT



IMPLANTATION - PROPOSÉ



ÉLÉVATIONS

Avant



Arrière



REVÊTEMENT DE BASSE
BRIQUE DE BELDEN
FORMAT: METALLAIRE MÉTRIQUE
POUR: PARRÉSISSE
COULEUR: SEA GRAY SMOOTH

REVÊTEMENT DE BASSE
BRIQUE DE BELDEN
FORMAT: METALLAIRE MÉTRIQUE
POUR: PARRÉSISSE
COULEUR: SEA GRAY SMOOTH

REVÊTEMENT DE BASSE
BRIQUE DE BELDEN
FORMAT: METALLAIRE MÉTRIQUE
POUR: PARRÉSISSE
COULEUR: SEA GRAY SMOOTH

REVÊTEMENT DE BASSE
BRIQUE DE BELDEN
FORMAT: METALLAIRE MÉTRIQUE
POUR: PARRÉSISSE
COULEUR: SEA GRAY SMOOTH

REVÊTEMENT EN PAIN DE SUCRE
FORMAT: METALLAIRE MÉTRIQUE
POUR: PARRÉSISSE
COULEUR: ÉTAIN VIEUX

REVÊTEMENT DE BASSE
BRIQUE DE BELDEN
FORMAT: METALLAIRE MÉTRIQUE
POUR: PARRÉSISSE
COULEUR: SEA GRAY SMOOTH

REVÊTEMENT DE BASSE
BRIQUE DE BELDEN
FORMAT: METALLAIRE MÉTRIQUE
POUR: PARRÉSISSE
COULEUR: SEA GRAY SMOOTH

OUVERTURES
COULEUR: GRIS CHAMBRON

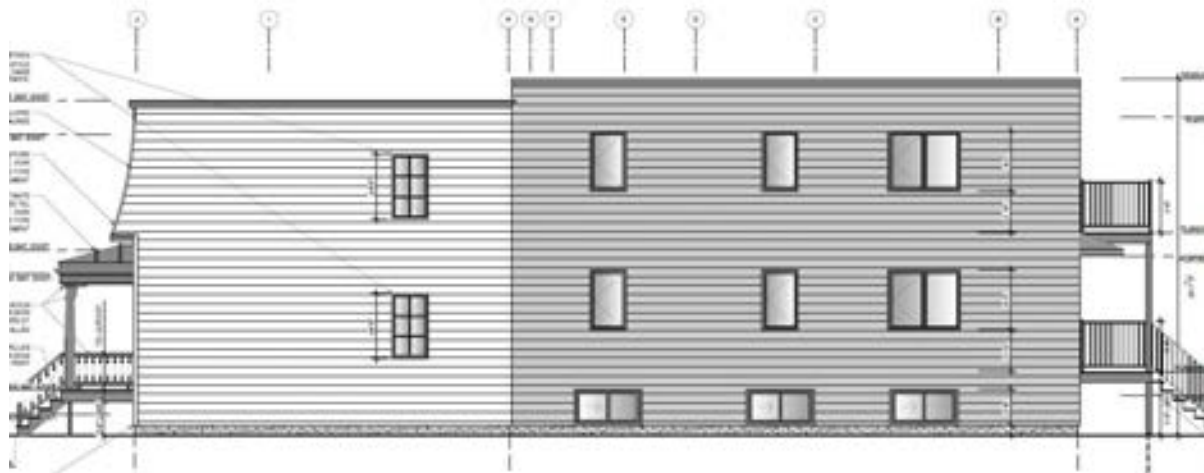


ÉLÉVATIONS

Gauche



Droite



REVÊTEMENT DE BASSE
BRIQUE DE BELDEN
FORMAT: METULAIRE MÉTRIQUE
POUR: FAÇONNÉE
COULEUR: SEA GRAY SMOOTH

REVÊTEMENT DE BASSE
BRIQUE DE BELDEN
FORMAT: METULAIRE MÉTRIQUE
POUR: FAÇONNÉE
COULEUR: SEA GRAY SMOOTH

REVÊTEMENT OBLIQUE DE REVÊTEMENT
BANDAGE À CLIN DE JAMES HAYES
MODÈLE: HANDEPLAN
POUR: CÉDRANIL
COULEUR: BLANC ARTISAN

REVÊTEMENT OBLIQUE DE REVÊTEMENT
BANDAGE À CLIN DE JAMES HAYES
MODÈLE: HANDEPLAN
POUR: CÉDRANIL
COULEUR: ÉTAIN VIELLÉ

REVÊTEMENT EN PAIN DE SÉRIEMENT
PAIN DE SÉRIEMENT DE JAMES HAYES
MODÈLE: HANDEPLAN
POUR: CÉDRANIL
COULEUR: ÉTAIN VIELLÉ

REVÊTEMENT OBLIQUE DE BASSE
BANDAGE À CLIN DE JAMES HAYES
MODÈLE: HANDEPLAN
POUR: CÉDRANIL
COULEUR: BLANC

REVÊTEMENT DE TÔLE PEUÉE
MODÈLE: MATHÉRIQUE
COMPOSÉ: MATHÉRIQUE
COULEUR: GRIS FUSAIN

OUVERTURES
COULEUR: GRIS OMBRE



MATÉRIALITÉ



REVÊTEMENT DE BRISSE
BRISSE DE BELLES
FORMES / WALLPAPER DE FINES
FINES / PAPERPLANE
COULEUR : GRIS UNIFORME



REVÊTEMENT DÉCOLE DE
FERRONNERIE
BRISSE À CLIN DE JAMES HANCOCK
WALLS / PAPERPLANE
FINES / COULEUR : ÉTAI NOIR



REVÊTEMENT DÉCOLE DE
FERRONNERIE
BRISSE À CLIN DE JAMES HANCOCK
WALLS / PAPERPLANE
FINES / COULEUR : ÉTAI NOIR



REVÊTEMENT EN PANNELS DE
FERRONNERIE
BRISSE À CLIN DE JAMES HANCOCK
WALLS / PAPERPLANE
FINES / COULEUR : ÉTAI NOIR



REVÊTEMENT DE TÔLE ONDULÉE
WALLS / NO ALTERNATIVE
COMPAGNE / WALL METAL ARCHITECTURE
COULEUR : GRIS UNIFORME



REVÊTEMENT DÉCOLE DE BRISSE
COMPAGNE / WALLS
FINES / COULEUR : ÉTAI NOIR



REVÊTEMENT
COULEUR : GRIS UNIFORME



ESQUISSE VISUELLE



ESQUISSE VISUELLES





**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ET PIIA
LOT 1 311 262 (1910, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE)**

LOCALISATION



LOCALISATION







Résidence vacante inhabitée





VOISINS IMMÉDIATS



NATURE DE LA DEMANDE

Demande de dérogation mineure et PIIA

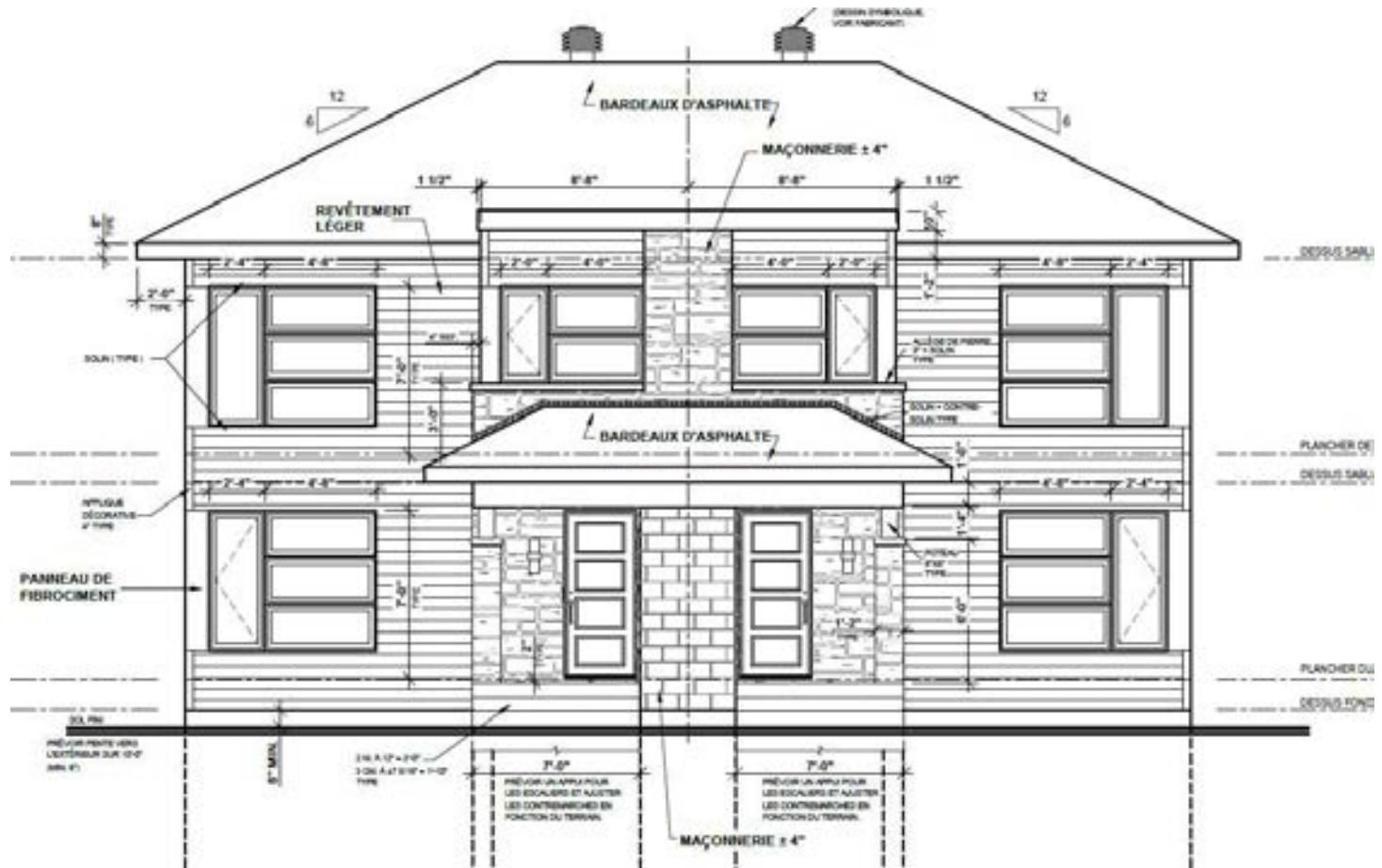
Permettre la subdivision du terrain afin d'y construire quatre habitations unifamiliales jumelées avec l'élément dérogatoire au *Règlement de lotissement no V-963-89 suivants* :

- Une largeur de lot variant de 11 mètres à 11,17 mètres, alors que le minimum prescrit est de 12,5 mètres.



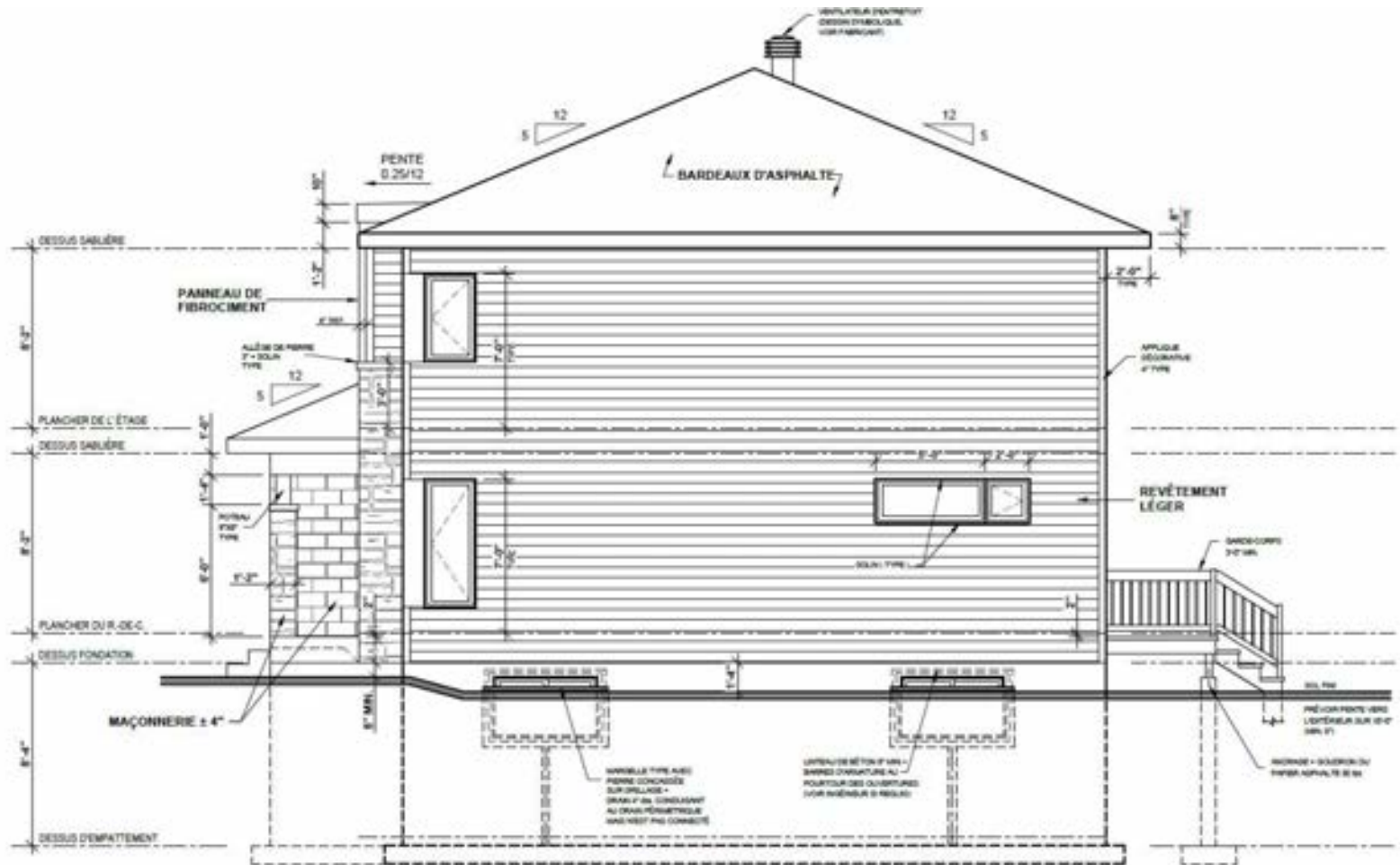
ÉLÉVATIONS

Avant



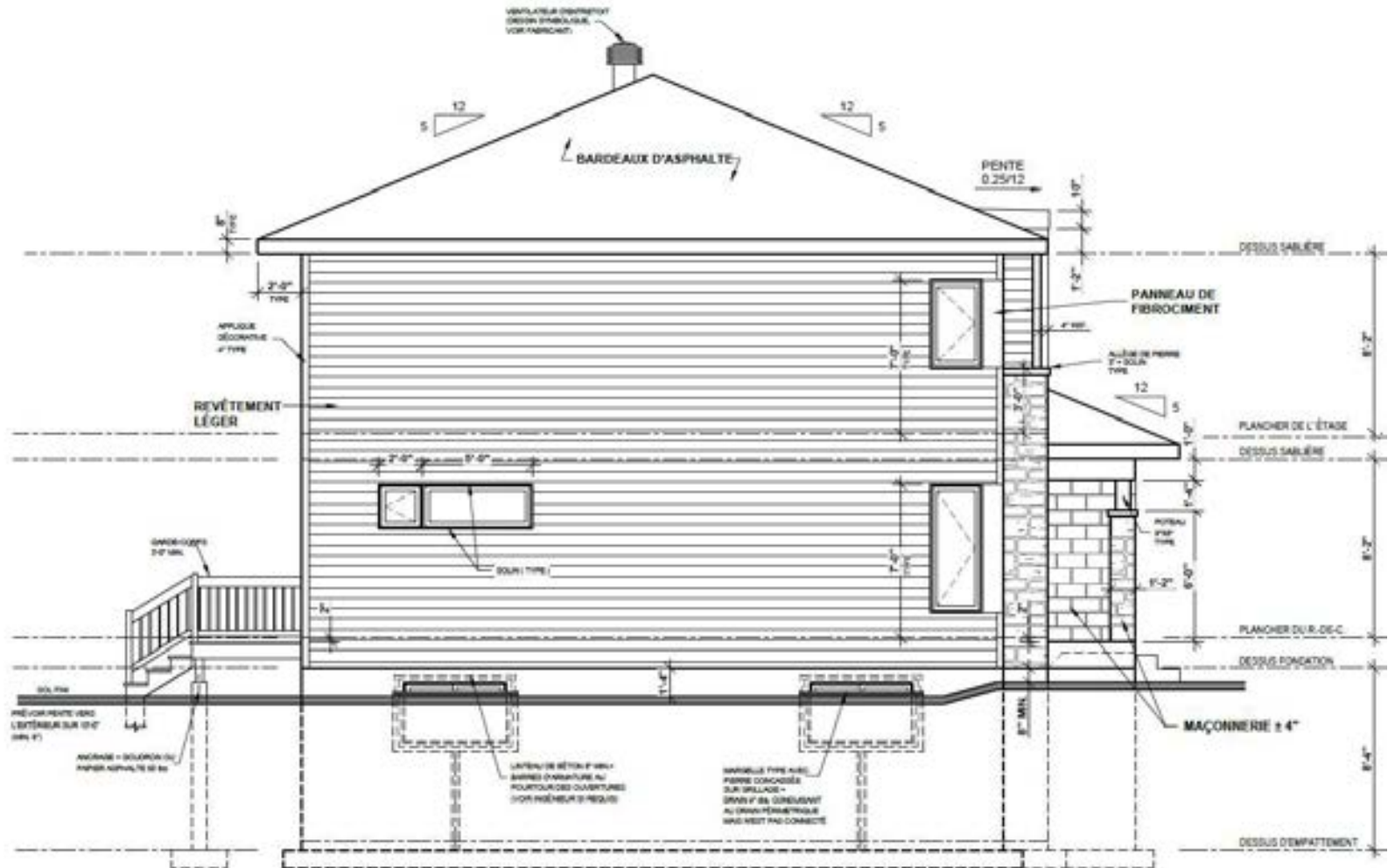
ÉLÉVATIONS

Droite



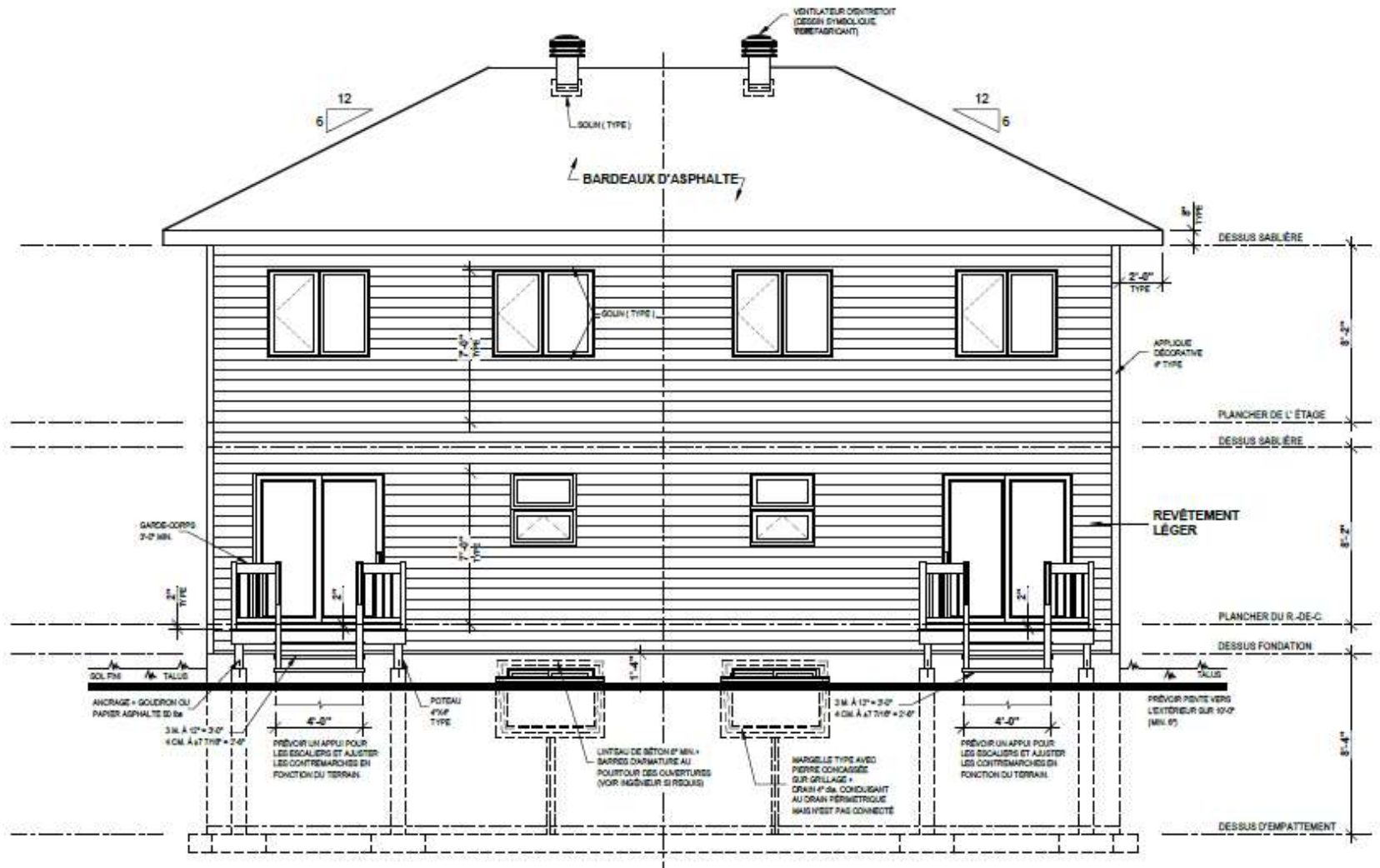
ÉLÉVATIONS

Gauche



ÉLÉVATIONS

Arrière



ESQUISSE COULEUR



PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE LOTS 6 586 569 ET 6 586 570 (1040, RUE DE LA PAIX)



LOCALISATION



LOCALISATION



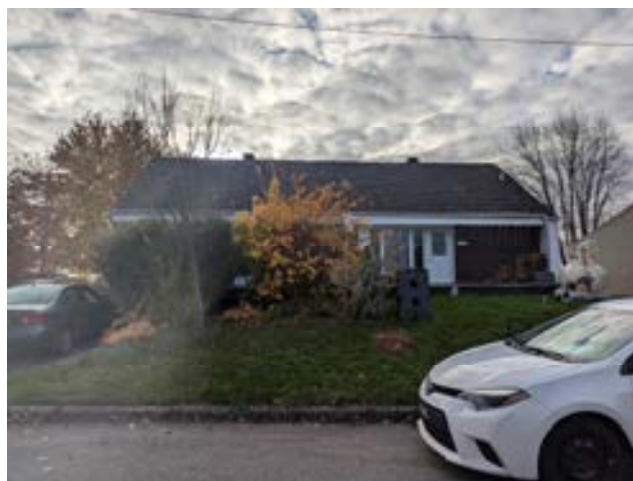
LOCALISATION



LOCALISATION



VOISINS IMMÉDIATS

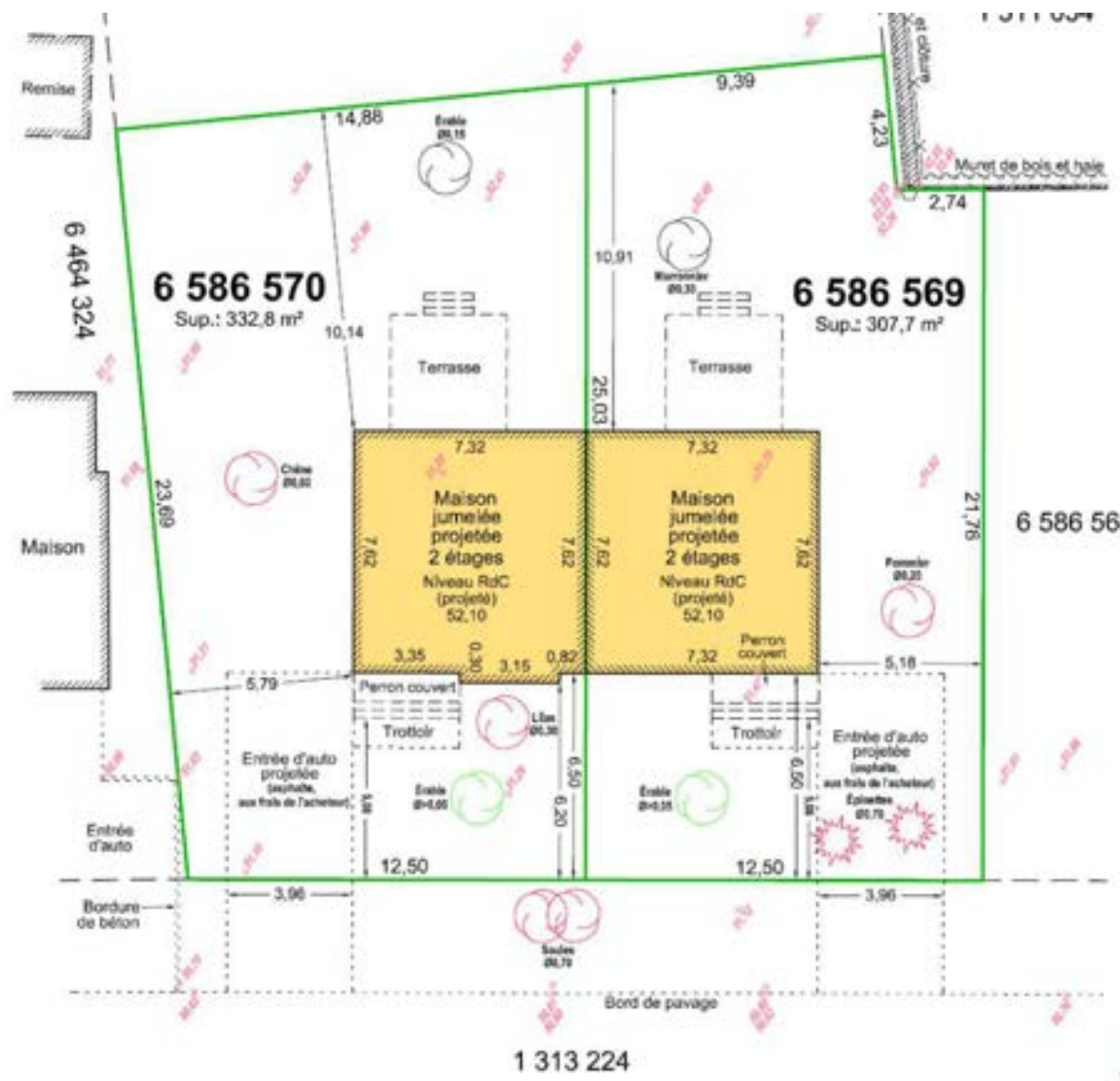


NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la construction de deux habitations unifamiliales jumelées.



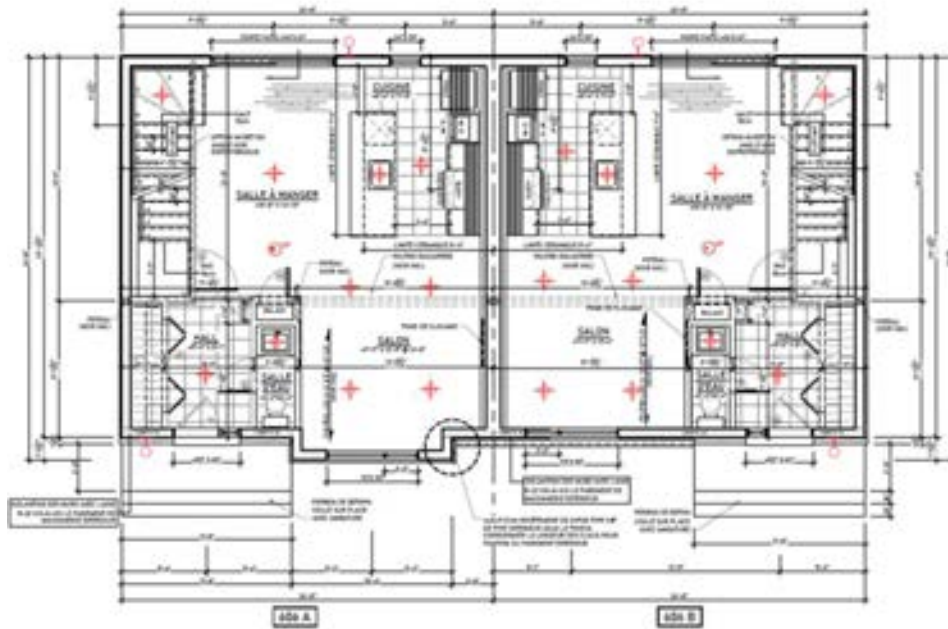
IMPLANTATION



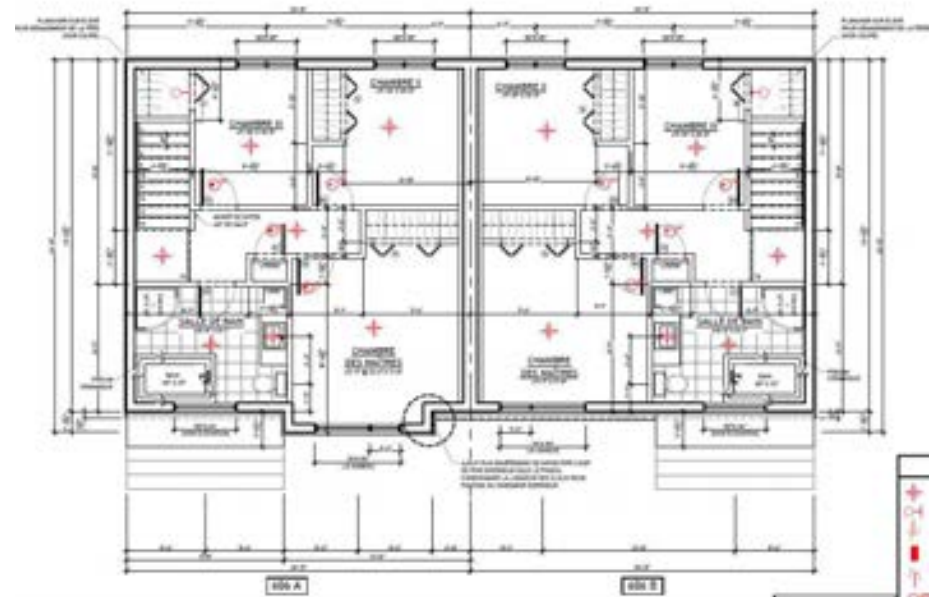
- Légende**
-  Arbre projeté à planter (diamètre du tronc et essence)
 -  Arbre existant à conserver (diamètre du tronc et essence)
 -  Arbre existant à abattre (diamètre du tronc et essence)

PLAN TYPE DES NIVEAUX

Rez-de-chaussée



Étage



ÉLÉVATIONS

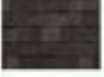
Arrière

LÉGENDE DES MATÉRIAUX

	BARDEAUX D'ASPHALTE
	PIERRE (MAÇONNERIE)
	DÉCLIN - FIBROCIMENT
	FIBROCIMENT (PAINÉAU LISSE)
	DÉCLIN - VINYLE



ESQUISSE VISUELLE

	● Maçonnerie (façade) Marque : Pierre Lafitt, Couleur Gris newport
	● Panneaux de fibrociment (façade) Marque : James Hardie, Couleur Noir
	● Déclin Horizontale (façade , côtés et arrière) Marque : Canexel, Couleur Blanc
	● Portes et fenêtres Marque : Solaris, couleur Noir
	● Soffite, fascia, tout aluminium Marque : Gentek, couleur Noir
	● Bardeau d'asphalte Marque Iko Cambridge Noire double

